

Cartographie Stratégique du Bruit et Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Consultation du public

Caen la mer établit une cartographie et un plan de prévention du bruit.

Une directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement vise à éviter, prévenir et réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit de la population et à préserver la qualité des zones calmes.

C'est dans ce cadre que l'agglomération Caen la mer a réalisé des cartographies stratégiques du bruit, permettant de situer les zones géographiques exposées au bruit des infrastructures de **transports routier, ferroviaire, aérien et des sites industriels classés**.

Les sources de bruit liées aux activités humaines à caractère localisé ou ponctuel (ex : salles des fêtes, voisinage, aboiements, tondeuses, etc...) ne sont pas visées par la directive européenne.

Bien sûr, nos environnements de vie évoluant, le tissu urbain se transformant, la révision de ces cartes se fera tous les 5 ans (à compter de leur date d'approbation), comme le prévoit la directive.

Aujourd'hui, les habitants des 35 communes de Caen la mer ont possibilité de consulter les éléments de l'étude.

Où et quand visualiser ces cartes ?

Les cartographies et le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'agglomération Caen la mer seront mis à la disposition du public pendant deux mois, du **6 septembre au 6 novembre 2016**, au siège de Caen la mer (16 rue Rosa Parks à Caen du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30) et dans chaque mairie des 35 communes de l'agglomération caennaise (aux horaires d'ouverture au public). Ils seront accompagnés de documents explicatifs et d'un registre pour y consigner les éventuels avis et observations.

L'ensemble sera également consultable sur le site internet de Caen la mer www.caenlamer.fr ou avec le lien suivant <http://www.caenlamer.fr/content/cartographie-du-bruit> (lien accessible à compter du jour de démarrage de la consultation du public).

Et la suite ?

Après consultation et prise en compte des éventuels avis et observations des concitoyens, le conseil communautaire de Caen la mer adoptera le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement en fin d'année 2016.